

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-576191

43821



<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent(e)		
Matricule : 50239	Société : Véve Assurance	Autres
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre
Nom & Prénom : CHRAIBI BADIA		
Date de naissance : 1961		
Adresse : 96, Rue Dejla - CASA		
Tél. : 0519963651	Total des frais engagés : 6134,50 Dhs	

Cadre réservé au Médecin	
Dr. M.A. RAFAI PES - N - Prologue Maladies du Système Nerveux - Muscles EMMG - EEG - Toxine Botulique Rdv 06 22 87 30 66	
Cachet du médecin :	CHRAIBI BADIA
Date de consultation :	04/09/2010
Nom et prénom du malade :	CHRAIBI BADIA
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Nez
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : 05/09/2010
Signature de l'adhérent(e) : Badra

Le : 05/09/2010
Mutuelle d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/09/2020	S	250,00DH	INP : 09/09/2020	Dr. M.A. DAH PES - Neurologue Pathologies du Système Nerveux G - EEG - Toxine Bo

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Mohamed SEDKI - Casablanca	04/09/2020	5884,50

ANALYSES - RADIographies

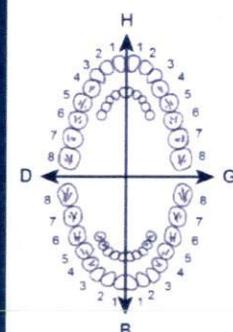
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

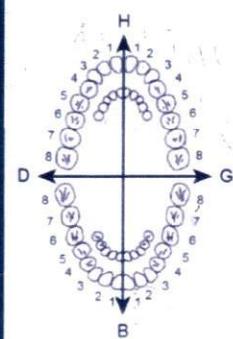
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

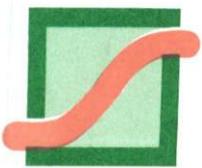
COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة دار السلام

CLINIQUE DAR SALAM

Docteur Rafai Ma
PES - Neurologue

Maladies du Système Nerveux et Muscles • Explorations
Neurophysiologiques

Ancien Neurologue aux Hôpitaux de Paris et Bordeaux
Ancien « Fellowship » de l'Institut de Myologie -

ElectroNeuroMyoGraphie (ENMG)
ElectroEncéphaloGraphie (EEG) -Toxine Botulique

multcas@gmail.com Tel: Rdv 0622 87
SMS 0642 65

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 561,00 DH

PPV : 561,00 DH

6 118001 142608

Casablanca, le

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 561,00 DH

6 118001 142608

NOM ET PRENOM:

Dr Kraif' Bache

561.00
X5

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 561,00 DH
6 118001 142608

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Aïn sebâ Casablanca
Depakine chrono 500mg
cp pel b30
P.P.V : 113,30 DH
6 118001 081073

PPV	308.00
EXP	04/2022
LOT	DK4135
PPV	308.00
EXP	08/2022
LOT	DT5648



Dr Mohammed SEDDOUNI

308
113,30 X 5

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Aïn sebâ Casablanca
Depakine chrono 500mg
cp pel b30
P.P.V : 113,30 DH
6 118001 081073

308.00 X 4

2 - 1 - 1

Neurabin

PPV	308.00
EXP	04/2022
LOT	F LOT
PPV	308.00
EXP	04/2022
LOT	DK4135

Dr Rafai
Botulique, Biopsies musculaires

1 SMS - 0642 655

sa@gmail.com

26 22 87 30 66

+212 5 22 830 880 - E-mail : contact@cli

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Aïn sebâ Casablanca
Depakine chrono 500mg
cp pel b30
P.P.V : 113,30 DH
6 118001 081073

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Aïn sebâ Casablanca
Depakine chrono 500mg
cp pel b30
P.P.V : 113,30 DH
6 118001 081073

105,80 x 2
④

lubrigel G

6 118001 030231

LIORESAL® 10 mg
Comprimé sécable

PPV: 105.80 DH

1/2 - 41,80

3
11,80 x 3
⑤

Antolusby

1/2 - 1/2

⑥

1 41,80

98,30 x 5

Athymol

LOT 200815
/2023
30DH

PPV
LOT
EXP
06/2023
98.30DH

OT 200814
XP 06/2023
IV 98.30DH

98,30
200815

EY
P
LOT 200815
EXP 06/2023
PPV 98.30DH

1/2 41,80

1 41,80 x 5
1/5

⑦

Prépar 41,80

PHARMACIE CROIX DU SUD
Tel: 0522 77534
182, Rue Mohamed SEDKI - Casablanca

1 41,80

3/5

5884,50

DR. M.A. RAFAI
PES - Néurologue
Maladies du Système Nerveux - Muscles
IMG - Toxine Botulique
Rdv: 05 22 87 30 66

CLINIQUE DAR SALAM CASABLANCA

728, Bd. Modibo keita
TEL 212 5 22 851 414 - 212 5 22 830 880
CASABLANCA

F A C T U R E

Numéro Facture	Date Facture	Nom du patient	Prise en charge	Période hospitalisation	
202010116	04/09/2020	Mme CHRAIBI Badia	Payant	04/09/2020	04/09/2020

Désignation des prestations	Observation	Lettres Clé	Nbre	Prix Unitaire	Montant DH
TOTAL CLINIQUE					0,00

AUTRES PRESTATIONS

AUTRES PRESTATIONS					
DR. RAFAI(Neurologue)			1	250,00	250,00
TOTAL AUTRES PRESTATIONS				250,00	
Arrêtée la présente facture à la somme DEUX CENT CINQUANTE DIRHAMS		TOTAL GENERAL		250,00	

Arrêtée la présente facture à la somme
DEUX CENT CINQUANTE DIRHAMS

TOTAL GENERAL

250,00

SERVICE URGENCES
CLINIQUE DAR SALAM
Tél: 05 22 82 14 14